



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2026

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint, BELDJOUDI Eric 3° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4° Adjoint, FERRERO Hervé 5° Adjoint, BRAUN Patrick, LARDENOIS Hervé, LEROY Michaël, TSCHENS Audrey, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, Jean-Luc BOBLET, BIHIN Lionel, HENNEQUIN Annie, SCHNEIDER Patricia, LANG Martial

Absents (procuration) : GIRO Didier donne procuration à BELDJOUDI Eric, BRION Jean-Pierre donne procuration à BIHIN Lionel

Absent excusé : HUET Carine

Absents : HENRY Mathieu, FLAMBEAUX Mélanie, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : LANG Martial

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Martial LANG est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ajout d'un point : Bail emphytéotique Musée du Feutre.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 est adopté à la majorité (abstention pour absence : Audrey TSCHENS, Hervé FERRERO, Patrick BRAUN, Hervé LARDENOIS et Patricia SCHNEIDER).

FINANCES

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil Municipal puisse procéder aux votes des Comptes Administratifs et réintègre son siège à l'issue du vote.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2025 conformes aux Comptes de Gestion 2025 établis par le comptable public du service de Gestion Comptable de Charleville Mézières/Sedan.

Le Compte Administratif du budget Ville s'établit à un résultat de fonctionnement de 642 794,64 € et un résultat global d'investissement de 62 853,99 €, desquels sont ajoutés les restes à réaliser globalisés de 215 012,50 € soit un excédent cumulé de 920 661, 13 €.

Le Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement s'établit à un résultat global de fonctionnement de 160 495,88 € et un résultat global d'investissement de 45 330,70 € soit un excédent cumulé de 205 826,58 €.

Le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement la Carrière s'établit à un résultat global de fonctionnement de 35 610,47 € et un résultat global d'investissement négatif de 492 070,92 € soit un déficit cumulé de 456 460,45 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

BUDGET VILLE

Proposition d'affectation du résultat 2026		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		62 853,99
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		642 794,64

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Proposition d'affectation du résultat 2025		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		45 330,70
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		160 495,88

BUDGET LOTISSEMENT LA CARRIERE

Proposition d'affectation du résultat 2025		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	492 070,92	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		35 610,47
002 Résultats de fonctionnement reporté		

Considérant les travaux prévus pour la reconstruction du pont du canal rue de Gaulle, il sera nécessaire, afin d'équilibrer le budget, de contracter un emprunt de 400 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien, pour l'année 2026, des taux de fiscalité de 2026 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,09 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 24,91 %
- Taxe d'habitation : 21,82 %

Le Conseil Municipal vote, à la majorité (abstention : Martial LANG ; contre : Lionel BIHIN, Jean-Pierre BRION et Patricia SCHNEIDER), le Budget Primitif Ville, qui s'établit en investissement en dépenses-recettes à hauteur de 2 331 708,68 € et qui s'établit en fonctionnement en dépenses à hauteur de 3 432 947,87 € et en recettes à hauteur de 3 758 545,04 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Eau et Assainissement qui s'établit en investissement en dépenses à hauteur de 65 504 € et en recettes à hauteur de 148 198,02 € et qui s'établit en fonctionnement en dépenses à hauteur de 190 267,04 € et en recettes à hauteur de 346 814,88 €.

Le Conseil Municipal vote, à la majorité (abstention de Martial LANG, Patricia SCHNEIDER, Lionel BIHIN, Jean-Pierre BRION), le Budget Annexe Lotissement La Carrière, qui s'équilibre en dépenses-recettes d'investissement à la somme de 1 016 151,84 € et qui s'établit en fonctionnement en dépenses à hauteur de 612 551,37 € et en recettes à hauteur de 648 480,45 €.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression de deux places de parking dans le bas de la rue de la Fontaine à Villemonttry afin de permettre aux engins agricoles de manœuvrer plus facilement. Les riverains pourront toujours se garer sur les places de parking se trouvant en haut de la voie du Chêne. Les riverains seront informés de ce changement.

Le montant des travaux du pont du canal rue de Gaulle ont été estimé à 1 046 482,52 € HT soit 1 255 779,02 € TTC.

Une demande d'aide a été faite auprès du CEREMA à hauteur de 60 % soit 627 889,51 €.

Une demande d'aide DETR a été faite à hauteur de 20 % soit 209 296,04 €.

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité (contre : Patricia SCHNEIDER), Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre concernant les travaux du pont.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (contre : Patricia SCHNEIDER), de poursuivre la maîtrise d'œuvre avec la société Dégis pour un montant de 36 970 € HT soit 44 364 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise et charge, à la majorité (contre : Patricia SCHNEIDER), Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au lancement de l'appel d'offre et des travaux ainsi que tout document nécessaire dans les dossiers de subvention et dans la recherche de subvention.

Monsieur Jean-Luc BOBLET quitte la séance à 20h34.

GESTION

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité », l'adhésion des Communes de Semide et Hauvine au syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'avenant n°3 de la convention pré-opérationnelle n° AR 10P016500 du 16 mars 2021 concernant l'étude technique et programmatique de la Friche Sommer. Cet avenant amène à 96 000 € la participation de la Commune subventionnée à hauteur de 64 000 € par le Fond Vert. Et charge Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production favorisant l'injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution ainsi que les travaux de raccordement qui s'effectuent sur le territoire de la Commune. Et charge Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le changement du plafond annuel actuel de la Catégorie C groupe 1 du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et d'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour que le plafond réglementaire annuel soit maximum, qui sera applicable dès la publication de la délibération.

POINT AJOUTÉ

Le bail emphytéotique entre la Maison de Retraite de l'Abbaye et de la Commune portant sur les bâtiments abritant le Musée du Feutre est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement du bail emphytéotique pour une durée de 18 ans et le montant du loyer identique à celui du mois de décembre 2025 avec une révision à la date anniversaire.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

Monsieur Martial LANG remercie le Conseil Municipal pour ses 31 années en son sein.

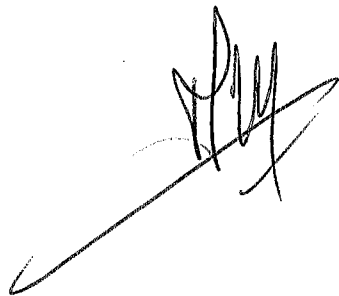
Madame Michelle FORTIER remercie le Conseil Municipal pour ses années parmi eux ;

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour son travail au cours du mandat et son engagement.

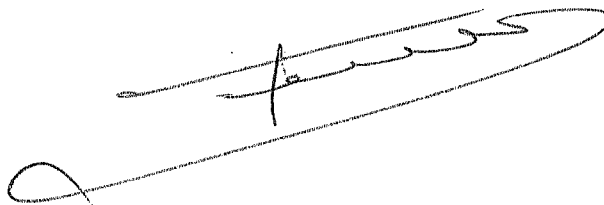
Fin de séance à 21h00.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance
Martial LANG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LANG', with a long horizontal stroke extending to the left.

le Maire
Alain RENARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain RENARD', with a large, sweeping horizontal stroke.